

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 11/pfd/165679
N/Réf : AVL/KD/KKB-5.1/s.379
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : KOEKELBERG. Place Eugène Simonis. Installation d'un buste d'Eugène Simonis.
Permis d'urbanisme (*Dossier traité par M. A. Vital*).

En réponse à votre lettre du 17 octobre 2005, en référence, reçue le 20 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 novembre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La mise en valeur d'un buste d'Eugène Simonis sur la place du même nom à l'occasion du 175^e anniversaire de la Belgique semble une initiative judicieuse et la CRMS ne s'oppose en rien au principe de la demande. Elle doit toutefois constater que le buste en question pose un problème d'échelle important par rapport aux vastes dimensions de la place et par rapport à la largeur du boulevard Léopold II. En effet, il est à craindre que, en regard de l'ampleur monumentale de la perspective, le buste ne puisse jouer son rôle de point focal et qu'il disparaisse complètement dans l'étendue de l'espace public. Il semble que l'auteur de projet ait été sensible au problème car il a tenté de renforcer la présence du monument par un dispositif de colonnes en béton. La Commission estime toutefois que cette proposition ne permettra ni d'ancrer le monument dans l'espace urbain, ni de le mettre en valeur, comme le confirment assez clairement les dessins qui documentent le projet. Le buste est davantage une sculpture destinée à un bâtiment public qu'un monument public en soi, et ce serait une erreur que de l'isoler au beau milieu de la place Simonis. Une confirmation simple de ces observations peut être effectuée en faisant un essai in situ.

La CRMS déconseille donc la réalisation du projet tel qu'introduit. Elle suggère d'éventuellement placer le buste sur le parvis, devant l'une des deux stations de métro, et de prévoir un socle robuste pour asseoir la composition.

Pour information, la CRMS signale qu'elle a formulé les mêmes remarques en sa séance du 19 octobre dernier, suite à la demande identique introduite par la Commune de Koekelberg.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président